



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-082

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-02-19-00018 - Arrêté DOS-GRHH-2026-20 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SOISSONS (Aisne) (3 pages)	Page 3
R32-2026-02-19-00017 - Arrêté DOS-GRHH-2026-21 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CALAIS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 6
R32-2026-02-19-00019 - Arrêté DOS-GRHH-2026-24 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de CAMIERS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 9

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-20
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6 et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-122 du 28 novembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons (Aisne) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1er août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

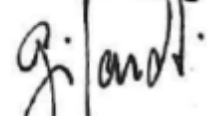
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Soissons sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 février 2026

Le Directeur général



Hugues GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-20)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Alain CRÉMONT, Maire de Soissons, commune siège de l'établissement, et Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE représentant la commune de Soissons ;
- Monsieur Philippe MONTARON et Monsieur Patrick DUMAIRE, représentants de la communauté d'agglomération GrandSoissons Agglomération ;
- Monsieur David BOBIN, représentant du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Sarah MONTEBAULT et Monsieur le docteur Maan MOULA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Guillaume PHILIPSON, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Isabelle BAROCHE et Monsieur Jérôme CASOLA, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Mélanie LEROUX-DEFFONTAINES, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par la préfète de l'Aisne ;
- Madame LIEZ Christine, au titre de l'union départementale des associations familiales de l'Aisne, et Monsieur Bruno WOZNIAK, au titre de l'association des paralysés de France – France Handicap, en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-21
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-86 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1^{er} août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

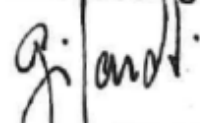
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 février 2026

Le Directeur général



Hugq GILARDI

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Natacha BOUCHART, Maire de Calais, et Madame Patricia BASSET, représentante de la commune de Calais ;
- Madame Marie-Noëlle HUCHON et Madame Frédérique VAN ROOY, représentantes de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers ;
- Madame Caroline MATRAT, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Sylvie JORON et Monsieur le Docteur Mahi KHADIR, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Nathalie LEDUC, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Séverine VASSEUR et Monsieur Irving COUSIN, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean JOLY, personnalité qualifiée désignée par le directeur générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Suzanne CLABAUT, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Jean-Paul VASSEUR (association de défense et d'entraides des personnes handicapés - comité de Picardie) et Monsieur Stéphane LEPOUTERE (association des paralysés de France – France handicap), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-24
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE DE CAMIERS (PAS-DE-CALAIS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-154 du 08 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1^{er} août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

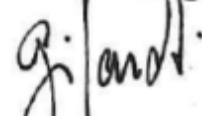
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 février 2026

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-24)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Joël DESREMAUX, représentant le maire de la commune siège de l'établissement ;
- Messieurs Gaston CALLEWAERT et Daniel FASQUELLE, représentants de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- Madame Blandine DRAIN, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais, et un(e) représentant(e) du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais en attente de désignation ;

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Morgane FATH et Madame le Docteur Juliette DEVEMY, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bérangère DELAIRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Ludovic CORNET et Monsieur Éric NAVET , représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Gérard GOBERT et Monsieur Michel LEFEVRE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Marie KRAJEWSKI, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Romain GABET (union départementale des associations familiales (UDAF) du Pas-de-Calais), représentant des usagers désigné par le préfet du Pas-de-Calais, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais.